

Fier !

Edouard TONNEL, juge au tribunal judiciaire de Cambrai



Parvis des Droits de l'Homme, Bordeaux, février 2016. Ce n'est pas la température qui dessine ces auréoles sous ma chemise... respire, Edouard, ça va bien se passer ! Mais, bon sang, qu'est-ce que je fais ici ? Parti pour de longs mois en laissant femme et enfants à plusieurs centaines de kilomètres ?

C'est jour de rentrée à l'ENM. Je retourne à l'école... plus de 15 ans après avoir quitté la fac ! 15 ans de hauts et de bas, m'enfin, surtout de bas avec un bel enchaînement de galères ; mais passons, il faut savoir pudeur garder, et tout un chacun n'est pas capable de convoquer le souvenir de sa mère à chaque micro tendu.

J'avais rêvé de devenir avocat mais je ne l'aurai jamais été, la vie en a décidé autrement avant que je ne réalise qu'à l'exercice libéral concentré sur la défense des intérêts privés d'un client je me reconnaissais davantage dans la résolution

des conflits par un agent public rendant justice au nom du peuple français. Alors, il a fallu cravacher avant de se retrouver ici. Convaincre quelques sceptiques, aussi... Mais ce sont des magistrats qui m'ont inspiré, m'y ont incité, m'ont encouragé, m'ont soutenu : j'ai découvert dans ce corps bien plus d'ouverture et de tolérance que dans bien des milieux professionnels.

Les portes s'ouvrent, faut y aller... la grande nef du hall résonne de tous les accents de nos régions, nous sommes presque 400, nous allons apprendre à nous découvrir : des femmes et des hommes, des jeunes et des vieux, des blancs, des noirs, des homos et des hétéros, des qui votent à gauche, des qui votent à droite et des qui ne votent pas, des fils de, des fils de personne et des parents de familles nombreuses, des croyants et des sans-dieu, des boursiers et des bourses pleines... quelle diversité !

J'appréhende le contact avec les « 1^{er} concours » : leur aura universitaire m'impressionne. Ils ont consacré du temps à préparer un concours relevé, sont passés sous les fourches caudines des épreuves académiques, des tests psychologiques, ont été scrutés et sondés par un jury pluridisciplinaire et impitoyable, ils sont les rescapés d'une sélection rigoureuse. Ils en sont fiers comme ils font la fierté de leurs proches : qui pourrait le leur reprocher ? Quel parent ne se réjouirait pas de la réussite de sa chair à l'un des concours les plus exigeants ? Je sais que cette réussite suscite parfois une forme de jalousie, voire d'aigreur chez d'autres professionnels : il est toujours plus aisé de dénigrer autrui que de se hisser à son niveau.

Mais je découvre rapidement que ces jeunes (pas tant que cela d'ailleurs : leur moyenne d'âge est plus élevée qu'au CRFPA par exemple) n'ont rien de commun avec la caricature que l'on en dresse trop souvent. Ils sont brillants certes, mais à la tête aussi bien faite que pleine : leur motivation est aiguisée (on ne se retrouve pas à l'ENM par défaut), leur ouverture d'esprit indéniable. J'échange avec eux, ne pouvant m'empêcher de remarquer qu'ils font preuve de bien plus de maturité que moi à leur âge, voire maintenant ! Ils ne découvrent pas le monde, ils le dévorent, déjà riches d'expériences diverses, professionnelles, sociales, associatives, culturelles. Tous gourmands de nouveaux enrichissements, curieux insatiables, avides de connaissances, ils sont déjà pénétrés du poids des responsabilités auxquelles ils aspirent.

Dans mon groupe de travail habituel, la benjamine de la promotion : 17 ans nous séparent, mais j'envie la profondeur de sa réflexion, la pertinence de ses remarques, l'humilité de son approche. Définitivement, benjamine n'est pas gamine. En fait, ces fameux « 1^{er} concours » m'ont au moins autant appris que je ce que j'ai essayé de leur faire partager.

Tous ensemble, nous allons profiter d'une formidable ingénierie pédagogique, tendue vers un objectif : faire de nous des magistrats, nous armer en savoir, savoir-faire et savoir-être. Par des enseignements complets : sociologie, criminologie, médecine légale, psychiatrie, communication, comptabilité... à en faire parfois presque passer la methodo du jugement civil pour une récréation !

L'École nous incite à la remise en question perpétuelle, bouscule les idées reçues, questionne les consciences, pousse à la réflexion, invite au doute, prône l'ouverture, martèle la rigueur méthodologique, l'exigence déontologique. Nous sommes envoyés en stages, en cabinets d'avocats pour recevoir les clients, établir les conclusions, plaider ; en prison, dans les services d'enquête, en juridictions bien sûr, c'est-à-dire au front, mais aussi dans des lycées, des hôpitaux, des sous-préfectures, des casernes, des associations d'aide aux victimes, des entreprises, des organes de presse... Le terrain, toujours !

J'aurai acquis deux convictions à l'École : la Justice ne se résume pas aux cours d'assises ou aux grands procès médiatiques, gouttes d'eau dans la mer, mais se vit au travers de centaines de milliers de décisions du quotidien : des proches qui divorcent, une grand-mère à protéger, un voisin victime de cambriolage, parfois avec l'aide des avocats qui font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont, souvent les miettes de l'aide juridictionnelle... et elle connaît 4 piliers qui, quoique parfois fissurés par la succession de certaines réformes, doivent tenir : Contradictoire, Indépendance, Collégialité, Proximité.

Tous ensemble, nous en discuterons, nous ferons la fête, nous travaillerons, nous souffrirons, nous nous aiderons préférant l'émulation à la compétition : quand les

épaules de l'un s'affaissent sous la charge de travail, il en est toujours un autre pour le soutenir... Sacré terreau pour les amitiés de demain !

Et à l'issue, après de nouvelles épreuves d'aptitude devant un jury indépendant et souverain composé de magistrats, d'avocats, d'universitaires, point de botte nous promettant les grands corps constitués sous les ors de la République, ou le pantouflage dans de grandes entreprises : du major au dernier classé, encore une fois, tous les mains dans le cambouis, au contact direct de la réalité et de nos concitoyens, juge d'instruction à Cayenne ou juge des tutelles à Épinal, substitut à Bobigny ou à Alençon.

Alors, nécessairement, se forge un esprit de promotion. Puis un esprit de corps. En quoi est-ce blâmable ?

Esprit de corps n'est pas corporatisme : si le second s'entend de la préservation de droits acquis et de la conquête de privilèges dans une visée catégorielle sans considération de l'intérêt général (par exemple, des nominations népotiques, ou la lutte pour un régime spécial de retraite), le premier se définit comme une solidarité fondée sur la reconnaissance d'une identité par le partage de valeurs communes, et ici républicaines.

C'est pourquoi l'attaque infondée au corps judiciaire au travers de sa composition,

de son recrutement, de sa formation ou de sa culture m'est insupportable.

Je n'ai croisé aucun « adolescent bouton-neux » sur les bancs de l'École. L'expression même recèle un tel mépris, une telle défiance envers notre jeunesse... je souris en pensant à mon aînée de 13 ans qui peste souvent le matin devant sa glace. À se détourner de la jeunesse, on se dirige vers la tombe.

Le pamphlet commis par un avocat de renom avait amené à le convier devant les auditeurs de notre promotion, afin de débattre, au-delà de la déplorable insulte. Il avait répondu à l'invitation, non sans une certaine forme de courage, et y avait fait amende honorable, découvrant la réalité de l'École et reconnaissant avoir manqué de mesure, révisant son propos. Je lui accordai là un certain panache !

Quelle ne fut pas donc ma déception de lire qu'appelé plus tard à des responsabilités commandant pourtant de dépasser les conflits pour le bien commun, le même revirait à nouveau, reprenant, avec la force conférée par la fonction mais sans la dignité qui devrait toujours s'y attacher, le même discours ! Ce qu'il avait pu commettre une première fois par méconnaissance, il ne le récidivait alors que par mauvaise foi : à défaut d'étayer - et pour cause ! - sa harangue par la moindre analyse, il se contentait de l'illustrer d'anecdotes éculées, comme on frappe son verre au comptoir.

Je n'ai pas mérité d'être magistrat par la grâce de ce que j'avais vécu, ni par l'onction d'un concours. J'ai appris à le devenir au bénéfice de la formation dispensée par l'École Nationale de la Magistrature et de la fréquentation de ses auditeurs, tout comme j'apprends encore tous les jours auprès des justiciables, des avocats et de mes collègues.

Je suis fier de mon École, fier de ma promo 2016, de mes camarades d'hier et de mes collègues d'aujourd'hui. Je suis fier d'être magistrat.

N'en déplaise !

